

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Dispositions Générales

1.1 Les présentes conditions générales de vente régiront seules toutes les ventes ou opérations de travail à façon conclues entre Polytechs et le Client sauf existence de conditions particulières de vente, notamment d'un contrat de vente ou de façonnage formel entre Polytechs et le Client. Aucune disposition contraire figurant dans des conditions générales d'achat, lettres, accusés de réception ou autres documents émanant du Client, ne saurait être opposée à Polytechs si elle n'a pas été préalablement acceptée par écrit par Polytechs.

1.2 Polytechs se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente, les nouvelles conditions s'appliquant alors à toute nouvelle commande.

2. Commande

2.1 Sauf existence d'un contrat de vente ou de façonnage formel entre Polytechs et le Client, le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière par le Client des présentes conditions générales de vente.

2.2 Aucune commande ne sera définitive et ne liera Polytechs tant qu'elle n'aura pas été expressément acceptée ou confirmée par Polytechs.

2.3 Aucune modification ou annulation de commande demandée par le Client ne sera valable sans l'acceptation expresse et écrite de Polytechs.

3. Livraison

3.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières de vente ou tout autre document agréé entre les parties, la livraison et le transfert de risques s'opèrent conformément à l'Incoterm CIP "port payé, assurance comprise, jusqu'au lieu de destination convenu". Polytechs se réserve néanmoins le droit, en cas d'augmentation significative des frais de port entre la date d'acceptation de la commande et la date de livraison, de répercuter ladite augmentation sur la facture adressée au Client.

3.2 Les délais de livraison spécifiés au Client le sont à titre indicatif et sans garantie, et le dépassement de ces délais ne peut engager en quoi que ce soit la responsabilité de Polytechs, ni donner lieu à retenue, indemnité ou à annulation des commandes en cours. Polytechs se réserve le droit de faire des livraisons partielles.

Toutefois, en cas de retard supérieur à trente (30) jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure, ni à une faute du Client, le Client non livré à la date indicative donnée pourra demander la résolution de la vente trente (30) jours après mise en demeure restée infructueuse. Le délai indiqué est, néanmoins, suspendu de plein droit par tout événement indépendant du contrôle de Polytechs et constituant un cas de force majeure.

3.3 En cas d'avarie importante, il appartient au Client d'émettre, sur le récépissé de livraison, des réserves explicites faisant clairement apparaître la nature de l'avarie et de confirmer ces réserves par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Polytechs et, le cas échéant, au transporteur, dans les trois (3) jours de la livraison.

4. Prix

4.1 Les prix facturés sont ceux du Tarif de Polytechs en vigueur au jour de la confirmation de la commande par Polytechs ou ceux convenus entre Polytechs et le Client pour tenir compte des particularités de la commande.

4.2 Les prix sont toujours exprimés hors taxes.

5. Paiement

5.1 Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le paiement de la facture par le Client se fera à trente (30) jours à compter de la date de facturation, par chèque, virement bancaire ou traite acceptée avec dispense de protêt prévoyant une date d'échéance n'excédant pas trente (30) jours à compter de la date de facturation.

5.2 Conformément à l'article L. 441-3 du Code de commerce, Polytechs établira, dès la réalisation de la vente, une facture en double exemplaire dont l'un sera délivré le jour même au Client et l'autre sera conservé par Polytechs. La facture mentionnera les éléments obligatoires visés à l'article L. 441-3 du Code de commerce.

En ce qui concerne la facturation, Polytechs pourra recourir aux procédés visés à l'article 289 VII du Code Général des Impôts concernant la dématérialisation des factures.

5.3 Toute somme non payée à l'échéance prévue sur la facture (que cette échéance soit identique ou différente de celle résultant des conditions générales de vente) donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard à un taux représentant au minimum trois fois le taux de l'intérêt légal applicable au jour de la date d'échéance.

5.4 En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit redevable, à l'égard de Polytechs, outre les pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Polytechs est fondé à demander, sur justification, une indemnisation complémentaire.

5.5 En cas de défaut de paiement du prix à son échéance, Polytechs pourra suspendre ou résoudre de plein droit la vente, trente (30) jours après mise en demeure restée infructueuse, sans préjudice de tout autre recours et des dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par Polytechs. Les versements partiels éventuellement effectués avant la livraison sont reçus à titre d'acompte sur le montant de la facture. Lesdits versements ne seront pas productifs d'intérêts et resteront acquis à Polytechs en cas de résolution de la vente, à titre de dommages et intérêts.

5.6 Aucun escompte de paiement quel qu'il soit et quelle qu'en soit la raison n'est accepté par Polytechs et ne sera accordé par Polytechs au Client.

5.7 Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant avant l'exécution de la commande.

6. Réserve de propriété

6.1 Polytechs conservera la pleine propriété des Produits vendus jusqu'à leur complet paiement par le Client. En cas de défaut de paiement à son échéance, Polytechs pourra revendiquer les produits et prononcer la résolution de la vente comme précisé à l'article 5.

6.2 Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des produits vendus.

7. Garantie - Responsabilité

7.1 Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toute réclamation de la part du Client, portant sur une défectuosité apparente ou sur la non conformité des Produits livrés par rapport à la commande, devra être justifiée et formulée par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Polytechs dans les trente (30) jours de la livraison des Produits.

7.2 Le Client devra conserver dans de bonnes conditions les Produits dont il allègue la défectuosité, afin que ces Produits puissent être soumis, dans les meilleurs délais possibles à compter de la réception par Polytechs de la lettre recommandée visée à l'article 7.1, à des analyses effectuées par chacune des parties à ses frais, selon les spécifications prévues au cahier des charges applicable ou, en l'absence de cahier des charges, selon les bonnes pratiques en vigueur dans la profession. Les résultats de ces analyses seront ensuite confrontés contradictoirement par la direction technique de chacune des parties.

7.3 En cas de non-conformité ou de défectuosité des Produits imputable à Polytechs, cette dernière procédera, à son choix, soit au remplacement des Produits, soit au retraitement des Produits, soit à l'indemnisation du Client dans la limite toutefois, sauf disposition contraire figurant au recto, (i) du montant de la commande en cause dans le cas de Produits vendus et (ii) du coût de la prestation de façonnage facturé par Polytechs au Client dans le cas de Produits façonnés. Les frais de port aller et retour sont à la charge du Client, le transport se faisant aux risques et périls du Client.

7.4 Aucune intervention de Polytechs au titre de la présente garantie ne saurait avoir pour effet d'en prolonger la durée, la présente garantie étant exclusive de toute autre garantie.

7.5 La présente garantie ne s'applique pas en cas de non-conformité ou de défectuosité des Produits provenant de la non-conformité ou de la défectuosité des matières premières fournies par le Client ou provenant d'évènements extérieurs, d'accidents, de l'usure des Produits, de leur

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

déplacement par le Client, de leur utilisation non-conforme aux instructions de Polytechs et de leur modification par toute personne autre que Polytechs.

7.6 Polytechs ne pourra jamais être tenue responsable, à l'égard du Client ou de tout tiers, de tout dommage direct ou indirect imputable de quelque manière que ce soit aux Produits.

7.7 Polytechs ne garantit ni expressément, ni implicitement, que la fabrication, la vente, l'utilisation, l'importation, l'exportation et/ou la détention de produits finis fabriqués à partir des Produits fabriqués par Polytechs ne portent pas atteinte à des brevets, droits exclusifs ou droits de propriété d'un tiers. Le Client exploitera les Produits vendus par Polytechs à ses risques et périls, se défendra à ses seuls frais et bénéfices contre toute action en contrefaçon intentée par un tiers contre lui à l'occasion de la fabrication, l'utilisation, l'importation, l'exportation et/ou la détention de tels produits finis, et s'interdit tout appel en garantie contre Polytechs du fait d'une telle action.

8. Force majeure

8.1 Ni Polytechs ni le Client ne pourront être tenus pour responsable de toute inexécution ou de tout retard dans l'exécution de tout ou partie de leurs obligations, si ce retard ou cette inexécution est imputable à un cas de force majeure (incendie, inondation, épidémie, guerre, émeute, grève totale ou partielle, lock-out, difficulté d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, incident de fabrication, perturbation dans les transports, tout autre événement échappant au contrôle de Polytechs qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, qui rendrait impossible ou ruineuse l'exécution de l'obligation de Polytechs de fabriquer ou de livrer les Produits).

8.2 L'exécution par Polytechs et par le Client de leurs obligations au titre des présentes conditions générales de vente sera retardée jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Si la force majeure se poursuit au-delà de deux (2) mois, la commande pourra être résolue sans indemnité de part et d'autre, à la demande écrite de l'une ou l'autre des parties.

Cette résolution prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception demandant la résolution du contrat de vente.

9. Cas spécifiques

9.1 En cas de travail à façon

Polytechs s'oblige à stocker les matières premières résiduelles et les Produits vendus, dans le périmètre de son usine ou dans des entrepôts extérieurs, sans frais pour le Client, pendant une période de soixante (60) jours à compter de la fabrication desdits Produits. Au delà de cette période :

- (i) les frais de stockage seront facturés au Client au taux hors taxes par palette et par période de trente (30) jours, augmenté, si le stockage est extérieur, d'une somme (coût entrée/sortie) hors taxes par palette et par période de soixante (60) jours. Toute semaine commencée sera due dans son intégralité.
- (ii) Polytechs pourra demander au Client de procéder à l'enlèvement de toutes les matières premières restées chez Polytechs dans la mesure où aucune autre commande n'aura été prévue et acceptée à court terme entre les parties, et sauf stipulation contraire prévue dans les conditions particulières de vente,

En cas de travail à façon, le Client doit justifier à Polytechs d'une assurance qui couvre dans leur totalité les risques et dommages susceptibles d'être causés aux matières premières fournies à Polytechs par le Client.

Les matières premières devront être livrées au plus tard dix (10) jours avant le début de la production. En cas de livraison plus de dix (10) jours avant le début de la production, des frais de stockage seront facturés aux mêmes conditions qu'au point (i) ci-dessus.

9.2 En cas de faux travail à façon

Polytechs s'engage à fournir les matières premières conformément aux conditions particulières de vente conclues avec le Client ; dans l'hypothèse où les commandes auraient été basées sur des chiffres prévisionnels pour déterminer la quantité de matières premières nécessaires en lieu et place de données définitives, le Client restera redevable en tout état de cause du paiement de la totalité des matières premières ainsi commandées, et des coûts de stockage et administratifs engendrés.

9.3 En cas d'essai

En cas de commande d'essai quelle qu'elle soit, le Client devra obligatoirement transmettre les fiches de données de sécurité ainsi que la fiche de spécification à Polytechs avant le début de toute production. A défaut, Polytechs pourra refuser de procéder à la production commandée.

10. Absence de licence

La vente de Produits ne s'accompagne en aucune manière d'une quelconque cession par Polytechs de licence de savoir-faire, de brevet, de droit de propriété industrielle ou intellectuelle se rapportant à la fabrication du Produit.

11. Droit applicable et attribution de juridiction

11.1 Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français.

11.2 Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rouen, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.